



CONSEIL INTERFEDERAL DES ACTIVITES
AQUATIQUES

ATTESTATION D'EXPERIENCE D'ENTRAINEMENT

« Perfectionnement sportif »

Je soussigné, M.....
Président(e) du club

atteste que :

NOM :

Prénom :

Justifie dans les 5 années qui précèdent la demande d'équivalence :

- d'une expérience pédagogique de « perfectionnement sportif » dans une des disciplines de la natation ou en nage avec palmes, au sein d'un club du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, d'une durée de 350 heures minimum pendant 3 saisons sportives au moins.

Le perfectionnement sportif correspond à l'encadrement de jeunes dans le cadre des premières pratiques compétitives (au-delà du niveau du Pass'compétition de chacune des différentes fédérations).

Spécialité :

Cette attestation est établie à la demande du candidat pour faire valoir ce que de droit conformément aux procédures pour une demande d'attribution du BF 4 FFN dans le cadre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques.

Fait à,.....Le :

Le Président du club

Attestation certifiée conforme par :

Pour les licenciés à la Fédération Française de Natation, le cadre technique régional coordonnateur,
Pour les licenciés d'une Fédération sportive, membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques, le
Directeur Technique National ou son représentant,

NOM :Prénom :Fonction :

Fédération concernée :

Date, cachet et signature

Faire apparaître les coordonnées de la structure (comité régional FFN ou Fédération CIAA) où le
candidat devra retourner cette attestation signée du Président du club